

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N°2021-033

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT  
59580

### Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de l'entreprise JEAN LEFEBVRE NORD, TSA 70011 – DARDILLY CEDEX (69134), relative aux travaux de réparation de la chaussée, qui auront lieu rue de l'Egalité (RD150), à partir du 19 avril 2021, ce pour une durée de 10 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> –

Pour la bonne réalisation des travaux précités, la circulation des véhicules sera alternée, à l'approche et sur la zone de travaux, sur la voie précitée, à partir du 19 avril 2021, ce pour une durée de 10 jours.

#### Article 2 –

Pendant la durée des travaux, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

#### Article 3 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise JEAN LEFEBVRE NORD, pour permettre l'application des présentes dispositions.

#### Article 4 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

#### Article 5 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise JEAN LEFEBVRE NORD de Dardilly.
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve.

Fait à Emerchicourt, le 12 avril 2021

Le Maire,

Régis ROUSSEL.